

Menaces sur le droit à l'avortement en Russie

lundi 22 août 2022, par [Feminist Anti-War Resistance/FAS \(Russia\)](#) (Date de rédaction antérieure : 19 août 2022).

La guerre en Ukraine vise à détruire l'Ukraine indépendante et aussi le « mauvais exemple » qu'elle représenterait pour la société russe : « liberté de genre » (expression de Poutine), liberté pour les LGBT (une raison majeure pour anéantir l'Ukraine d'après le patriarche Kirill).

Le FAS (résistance féministe antiguerre en Russie) a publié le 19 août l'information suivante sur une tentative de modifier la loi sur l'avortement.

Voici cette information.

La Douma d'État a annoncé un projet de loi visant à interdire les avortements dans le cadre du régime d'assurance médicale obligatoire.

Un groupe de législateurs prévoit d'introduire un projet de loi visant à interdire les avortements dans le cadre du régime d'assurance médicale obligatoire, à l'exception des avortements thérapeutiques, dès cet automne. Le projet de loi propose de supprimer les motifs sociaux d'avortement, tels que le viol, la privation ou la restriction des droits parentaux, l'emprisonnement, etc.

De cette manière, le gouvernement laisse de moins en moins de droits et de libertés aux femmes qui ont été abusées : une survivante de viol traumatisée ne pourrait plus compter sur l'État et serait obligée de trouver de l'argent et de payer un avortement dans une clinique.

Avec le déclenchement de la guerre, la volonté du gouvernement d'interdire l'avortement s'intensifie.

Le patriarche Kirill, s'exprimant devant le Conseil de la Fédération, a proposé d'interdire les avortements dans les cliniques privées. L'augmentation du nombre d'avortements illégaux (qui équivaut à l'augmentation du nombre de décès de femmes), a-t-il suggéré, devrait être ignorée.

Depuis mars, les hôpitaux et les pharmacies ont des problèmes de disponibilité des contraceptifs oraux et des pilules pour la méthode d'avortement la plus sûre - l'avortement médicamenteux.

Dans le même temps, les femmes sont de plus en plus confrontées à une gynécologie punitive et à la stigmatisation, et ce dès les consultations : les agents de santé de Tyumen sont formés à des conseils manipulateurs avant avortement « en tenant compte des valeurs traditionnelles », des questionnaires abusifs et des formulaires de consentement éclairé sont proposés dans les cliniques payantes. La démonstration obligatoire de l'embryon lors de l'échographie avant l'avortement et la « semaine de silence* », la ligne d'assistance téléphonique décourageant l'avortement au lieu de l'informer, et la publicité anti-avortement avec le slogan « Nous n'abandonnons pas les nôtres » sont déjà une réalité effrayante.

Comment l'État peut-il dire qu'il veut s'occuper du « droit à la vie » s'il ne peut pas s'occuper des

femmes déjà vivantes et de leurs enfants ? Cette loi semble particulièrement cynique dans le contexte d'une guerre à grande échelle qui a été déclenchée. Toute guerre appauvrit les gens, et doublement les femmes : la différence de salaire entre les hommes et les femmes en Russie avant la guerre se situait entre 5 % et 70 % ; il est difficile d'imaginer combien l'écart sera grand maintenant. Étant donné que les femmes sont beaucoup moins susceptibles d'occuper des postes élevés, elles sont statistiquement plus susceptibles d'être licenciées.

Le degré croissant de violence, associé à l'appauvrissement, est un mélange qui colonise les options reproductives des femmes. Avec cette loi, l'État admet qu'il veut coloniser le corps des femmes et l'exploiter indifféremment pour créer de nouveaux soldats.

Note : la « semaine de silence » désigne la période de réflexion obligatoire d'une durée de sept jours entre le moment où une femme communique sa décision d'avorter et le jour de l'avortement. Pendant cette période, des cabinets spécialisés vont « discuter » avec la femme pour la dissuader. Ils comprennent des travailleurs sociaux, des médecins, des psychologues et des prêtres du clergé orthodoxe. elle concerne toutes les femmes décidant d'avorter avant la douzième semaine de grossesse. Cette pression anti-avortement a été introduite par une loi du 1^{er} novembre 2015. exigeant un avortement libre, gratuit et dans de bonnes conditions pour toutes les femmes qui le désirent.

FAS

[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais.

P.-S.

Source : FAS (RU)